RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel marin
Bassin d'Arcachon

Bureau du Conseil de gestion du 7 novembre 2024
Délibération n°2024-04

Le 7 novembre 2024

Avis sur le projet d'AOT pour le confortement de l'encoche dunaire de la Corniche sur la commune de La Teste de Buch

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024/192 de septembre 2024 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation au conseil de gestion pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu la saisine du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en date du 2 octobre 2024 par la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde, pour avis sur un projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) d'une dépendance du Domaine Public Maritime (DPM) relative au confortement de l'encoche dunaire de la Corniche sur la commune de la Teste-de-Buch. Le projet est porté par le Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Considérant les éléments techniques présentés dans le dossier de saisine ;

Considérant l'absence d'incidences significatives de ce projet sur les espèces et habitats Natura 2000 ;

Considérant les périmètres et les enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et des sites Natura

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr

2000 dont il est opérateur ;

Considérant les finalités du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, valant document d'objectif pour les sites Natura 2000 dont le Parc naturel marin est opérateur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable assorti de la prescription et de la recommandation suivante sur le projet d'AOT pour le confortement de l'encoche dunaire de la Corniche sur la commune de La Teste de Buch :

Prescription :

1. Préciser les coordonnées des zones de travaux de démantèlement et reprise de l'ouvrage autorisées par l'arrêté ;

Recommandation :

1. Se rapprocher du CDPMEM en amont du projet pour informer du calendrier des travaux.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion

Cédric PAIN

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr